

Jumelage entre l'Ordre des avocats d'Agadir et de Laâyoune et l'Ordre des avocats en Mauritanie

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 22-05-2010 19:31:01

Renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les deux instances.

Un accord de jumelage et de coopération a été signé, vendredi à Agadir, entre l'Ordre des avocats près des cours d'appel d'Agadir et de Laâyoune et l'Ordre national des avocats en Mauritanie.

Cet accord signé, en présence du ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, stipule notamment le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les deux instances, l'échange d'expériences et la sensibilisation aux pratiques judiciaires des deux pays.

M. Naciri a remis, à cette occasion, une distinction de l'Ordre des avocats près des tribunaux d'Agadir et de Laâyoune au président et aux membres de l'Ordre national des avocats en Mauritanie actuellement en visite au Maroc.

Dans une intervention à cette occasion, le ministre a indiqué que la profession d'avocat est confrontée aujourd'hui à d'importants défis pour mener à bien sa noble mission, insistant sur l'importance de la formation et de la formation continue des avocats pour garantir une justice équitable.

"L'avenir de la profession est tributaire d'une bonne formation car des avocats bien formés sont le gage d'une justice de qualité", a ajouté M. Naciri qui s'exprimait en marge d'un colloque organisée à cette occasion sous le thème: "réforme de la justice et rôle de la défense".

Il a enfin exprimé la détermination de son département à œuvrer en partenariat avec l'ordre des avocats pour parfaire la formation et la formation continue et hâter la création d'un Institut spécialisé de formation des avocats.

MAP